



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-71841>

Département(s) de publication : **75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95**

Annonce n° **25-71841**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-68009

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 17/06/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Correspondant : M. ELMERICH Albert, Juriste Acheteur

Adresse : 12 PLACE DU PANTHEON, 75005 PARIS 5

Coordonnées :

Téléphone : +33 189684330

Courriel : albert.elmerich@univ-paris1.fr

Adresse internet : <https://www.pantheonsorbonne.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : La présente consultation concerne le transfert des collections et du mobilier de stockage des cartes de la bibliothèque Pierre-Mendès-France vers la bibliothèque Hélène-Ahrweiler, et du démontage, évacuation ou réimplantation de rayonnages à la bibliothèque Pierre-Mendès-France.

Type de marché de fournitures :

CPV - Objet principal : 60100000

Lieu d'exécution : 31 Rue Baudricourt, 75013 Paris

Lieu de livraison : 1 Avenue Porte de la Chapelle, 75018 Paris

Section 4 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 5 - Informations rectificatives

- Dans la rubrique "Autres renseignements"

Au lieu de : "Conformément à l'article 9.3 du CCAP, sauf renonciation du titulaire portée à l'acte d'engagement, le versement d'une avance est prévu, selon les modalités stipulées ci-après et conformément aux dispositions des articles R.2191-3 à R.2191-19 du code de la commande publique si le montant de la partie ordinaire est égal ou supérieur à 50 000 euros HT. Conformément à l'article R. 2191-7 du code de la commande publique, lorsque la durée du marché est inférieure ou égale à douze mois, le montant de l'avance est fixé entre 5 % et 30 % du montant initial toutes taxes comprises du marché. Pour les marchés publics passés par l'Etat, le taux de l'avance est porté à 30 % lorsque le titulaire du marché public ou son sous-traitant admis au paiement direct est une petite et moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13. Le montant de l'avance versé au titulaire est déterminé par application des articles R.2191-6 à R.2191-10 du même Code et n'est ni révisable, ni actualisable. L'avance est remboursée dans les conditions prévues aux articles R.2191-11 et R.2191-12 du Code précité.", **lire :** "Conformément à l'article 9.3 du CCAP, sauf renonciation du titulaire portée à l'acte d'engagement, le versement d'une avance est prévu, selon les modalités stipulées ci-après et conformément aux dispositions des articles R.2191-3 à R.2191-19 du code de la commande publique si le montant de la partie ordinaire est égal ou supérieur à 50 000 euros HT. Conformément à l'article R. 2191-7 du code de la commande publique, lorsque la durée du marché est inférieure ou égale à douze mois, le montant de l'avance est fixé à 5 % du montant initial toutes taxes comprises du marché. Pour les marchés publics passés par l'Etat, le taux de l'avance est porté à 30 % lorsque le titulaire du marché public ou son sous-traitant admis au paiement direct est une petite et moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13. Le montant de l'avance versé au titulaire est déterminé par application des articles R.2191-6 à R. 2191-10 du même Code et n'est ni révisable, ni actualisable. L'avance est remboursée dans les conditions prévues aux articles R.2191-11 et R.2191-12 du Code précité."

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/06/2025